

N/REF : 18/07/2025 14H50 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C24230
V/Email reçu le Vendredi 18/07/2025 a 14H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
1-41, SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 08 Aout 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 37 DULLIN - EYI ASSEKO MARIE 07 60 17 69 37
LOGEMENT N° 004081, PORTE N°4081, 3° ÉTAGE
MOTIF : FUIITE DANS CELLIER

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 28/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ-VOUS
FIN DE CHANTIER

INTERVENTION DU 04/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUIITE
CONSTAT : PAS DE FUIITE CONSTATÉE
LE LOCATAIRE A FAIT INTERVENIR UN PLOMBIER EXTÉRIEUR
ROBINET DE MACHINE A LAVER INSTALLER CORRECTEMENT
CONTROLE BON ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 05/08/25 a 15H03 rstephant@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/08/25 A 15:00 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,00	DEP002-Dépl.Absence locataire le 28/07	1	20,00			20,00
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	2	100,00			100,00
TOTAL H.T.						120,00
T.V.A. a 10,00%						12,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.